

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01712

Numéro SIREN : 829 122 506

Nom ou dénomination : A.V. Simulation

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2018 sous le numéro de dépôt A2018/016910

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



2206859

Dénomination : A.V. Simulation
Adresse : 7 avenue Albert Durand 31700 Blagnac -FRANCE-
n° de gestion : 2017B01712
n° d'identification : 829 122 506
n° de dépôt : A2018/016910
Date du dépôt : 17/10/2018

Pièce : Extrait de procès-verbal du conseil
d'administration du 06/03/2018



2206859

A.V. Simulation

Société par Actions Simplifiée au capital de 6.292.890 euros

Siège social : 7, avenue Albert Durand – 31700 BLAGNAC

829 122 506 RCS TOULOUSE

(la « *Société* »)

**EXTRAIT PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit et le six mars à quinze heures, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni, sur convocation du Président, à Technocentre, 1 avenue du golf, 78280 GUYANCOURT, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Directeur Général de la Société ;

TROISIEME RESOLUTION : DESIGNATION DU DIRECTEUR GENERAL – POUVOIRS A CONFERER

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, désigne, sur proposition du Président de la Société, en qualité de Directeur Général, à compter du 07/03/2018, pour une durée de 3 années qui expirera en 2021 à l'issue de la décision de la collectivité des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : Monsieur Emmanuel CHEVRIER, né à Suresnes le 26/04/1975, demeurant 142 rue de Rennes, 75006 Paris.

Le Conseil d'Administration rappelle que, conformément aux statuts, le Directeur Général a les mêmes pouvoirs que le Président de la Société, tant à titre interne que vis-à-vis des tiers.

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs d'un original ou d'un extrait des présentes en vue de faire les formalités requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été approuvé par le Conseil d'Administration et signé par le Président, et un membre du Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration

